

MANUEL DE L'ENSEIGNANT(E) SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**SENEGAL ROAD SAFETY
INITIATIVE (SEN-RSI)**



OCTOBRE 2023

**ANCRAGE
DANS LE CEB
CONSEILS DE
BONNE CONDUITE ET
DE CIVISME SUR LA
VOIE PUBLIQUE**

LE MANUEL DE L'ENSEIGNANT(E)
SUR LA SECURITÉ ROUTIÈRE EST
UN SUPPORT PEDAGOGIQUE QUI
VIENT EN COMPLÉMENT AU GUIDE
RÉALISÉ À L'INTENTION DES ENFANTS.



SOUS LA DIRECTION DE :

Pr Adjaratou Wakha AIDARA NDIAYE, Directrice Exécutive de
Partners West Africa-Sénégal
M. Cheikhou Oumar GAYE, Directeur Général de l'Agence Nationale de la
Sécurité Routière (ANASER)

EQUIPE RÉDACTIONNELLE :

• Consultants :

M. Mamadou SECK
M. Arfang SECK

• Équipe de la Division du Contrôle Médical Scolaire (DCMS)

Dr Alioune DIA
M. Amadou Adama NDIAYE
Mme Sokhna Aissatou WONE

• Équipe de Partners West Africa Sénégal

Mme Farmata NDOYE BA
Mme Penda DIENG

• Équipe Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER)

Dr Bineta SENE, Conseillère technique santé publique
Dr Abdallah WADE - SAMU Nationale -Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
M Latyr MANE, Directeur de la Promotion de la Sécurité Routière et de la
Communication

• Illustrateur :

M. Mamadou LAME

CONTRIBUTION DES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

M. Mactar FAYE, Président du Comité de pilotage SEN-RSI
M. Daouda Singuy SARR, Chef de division – Audit conformité - ANASER
M. Bassirou FALL, Chef de Division Éducation Routière - ANASER
M. le Commissaire (RE) Babacar FAYE, Consultant/Point focal PWA Sénégal-Thiès
M. Mamadou TOURE, Direction de la Formation et de la Communication (DFC)
Mme Binta DIALLO, Direction de l'Enseignement Moyen Secondaire Général
(DEMSG/MEN)
Mme Khady SOW DIOP, SG/IA Thiès
M. Mikaila DIOP, IEF Tambacounda
M. Aliou CISSOKHO, Inspecteur/ IEF Mbour 1
M. Ibrahima DIABATE IEF Tivaouane
M. Demba SOUMARE Chargé de l'EBJA/IEF Matam
M. Fallou LO, Suivi évaluation/ IEF Kaffrine
M. Alioune BA, IEF Saint-Louis
M. Oumar FALL, IEF Dakar Plateau
M. Alioune SY, IEF Kédougou
M. El Hadji Thiendella FALL, IEF Kaolack

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
AVANT PROPOS DE PARTNERSGLOBAL	4
MOT DE L'ANASER	5
MOT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	7
MOT DE PARTNERS WEST AFRICA - SÉNÉGAL	8
MOT DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET SENEGAL ROAD	
SAFETY INITIATIVE (SEN-RSI)	9
LISTE DES ACRONYMES	11
QUELQUES DEFINITIONS	12
INFORMATIONS	14
RECOMMANDATIONS À L'ENSEIGNANT(E)	15
LOI D'ORIENTATION N° 91-22 DU 16 FÉVRIER 1991	18
SCHEMA INTEGRATEUR DU CEB DE L'ELEMENTAIRE	20
PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES PONCTUELS : PREMIÈRE ÉTAPE...	21
PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES PONCTUELS : DEUXIÈME ÉTAPE...	24
PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES PONCTUELS : TROISIÈME ÉTAPE...	29
APPRENDS LES PANNEAUX !	31

REMERCIEMENTS

Partners West Africa-Sénégal remercie toutes les parties prenantes, pour leur disponibilité, leur patience et leur engagement. La mise en œuvre des recommandations issues du projet Sen RSI et la dissémination du guide destiné aux élèves et du manuel de l'enseignant(e) dans les écoles seront les meilleures gratifications pour toutes les personnes qui ont œuvré à leur aboutissement.

Nous tenons à remercier aussi tous ceux qui, par leur implication, les efforts consentis, ont contribué à l'élaboration des documents sur la sécurité routière, entre autres, le guide sur la sécurité routière destiné aux Forces de Sécurité, le guide sur la sécurité routière destiné aux populations civiles, le guide sur la sécurité routière destiné aux enfants, le manuel de l'enseignant(e) sur la sécurité routière et le document de plaidoyer.

Nous remercions l'État du Sénégal pour la collaboration à travers les ministères et services impliqués que sont :

Le Ministère des Forces Armées à travers la Gendarmerie Nationale ;

Le Ministère de l'intérieur, à travers l'administration territoriale (Gouverneurs et préfets des régions concernées), la Police Nationale et les Brigades de Sapeurs-pompiers ;

Le Ministère de l'Éducation Nationale à travers la Direction de l'Enseignement Élémentaire, la Division du contrôle Médical Scolaire (DCMS), les directions et services déconcentrés, les Inspections d'Académie (IA), les Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF)

Le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement ;

L'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER) ;

Les membres du Comité de pilotage ;

Les points focaux et les membres des comités de veille des régions impliquées ;

Les acteurs communautaires, religieux et traditionnels (Bajenu Gox, Ndeyou Daara, Chefs de village/délégués de quartiers, etc.)

Tous ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à la réalisation de tous les documents et outils de communication.

Ce projet a été réalisé sur financement du Bureau of International Narcotics and Laws Enforcement Affairs (INL), en français Bureau de l'application de la loi et de la lutte contre les stupéfiants du Département d'État Américain, à travers PartnersGlobal. Nous leur sommes reconnaissants de leur soutien et de leur confiance.



NB : Cet ouvrage est gratuit, il est destiné aux acteurs du secteur socio-éducatif, aux élèves et aux parents. Toute reproduction partielle ou totale, sous quelque forme que ce soit sans demande d'avis préalable, est formellement interdite.



AVANT-PROPOS DE PARTNERS GLOBAL

Guide de la sécurité routière destinée aux enfants.

La mission de PartnersGlobal a toujours accordé une place centrale à la sécurité inclusive. En partenariat avec Partners West Africa Sénégal et d'autres membres du réseau Partners, une coalition mondiale regroupant 20 organisations de la société civile engagées en faveur de la paix et de la sécurité, nous avons encouragé le dialogue entre les acteurs de la sécurité et les communautés locales. Nous avons également œuvré à l'intégration des femmes et des jeunes dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives sécuritaires, tout en apportant un soutien aux forces de sécurité pour une meilleure protection des femmes, des filles et des groupes marginalisés.

Les voies de circulation exposent tous les citoyens, en particulier les enfants, à une variété de menaces en matière de sécurité. Les enfants sont plus susceptibles de subir des blessures graves ou d'être victime de décès dus aux accidents de la route. Ils courent également un risque accru de souffrir de problèmes de santé chroniques à cause de la pollution. De plus, ils sont plus vulnérables que les adultes aux harcèlements, à l'enlèvement, à l'exploitation et à d'autres dangers le long des routes. Ces risques sont encore plus marqués pour les filles, les enfants handicapés et ceux issus de groupes marginalisés. Nous croyons fermement qu'il est impératif de remédier à ces risques afin que les enfants puissent circuler en toute sécurité et s'épanouir dans des environnements plus sains.

Nous saluons et soutenons vivement les initiatives de Partners West Africa Sénégal visant à sensibiliser les enfants d'âge scolaire à la sécurité routière. Ce guide fournit aux parents et enseignant(e)s des recommandations pratiques qui permettront aux enfants d'adopter des comportements responsables et de circuler en toute sécurité, non seulement dans leurs communautés, mais également dans les régions avoisinantes.

Kyra Buchko
Co - Directrice Exécutive
PartnersGlobal



MOT DE L'ANASER

La période 2021-2030 a été déclarée, par les Nations Unies, « décennie d'action pour la sécurité routière. La cible 3.6 des Objectifs de Développement Durable (ODD) préconise la réduction de 50%, à l'échelle mondiale, du nombre de décès et de blessés graves dus à des accidents de la route d'ici à 2030 ».

Tous les pays membres des Nations Unies ont été invités à intensifier leurs efforts de mise en application de programmes mesurables dans différents domaines tels que la gestion de la sécurité routière, la mise à niveau de la sécurité de l'infrastructure routière, le renforcement de la sécurité des véhicules, la formation à la sécurité routière, l'amélioration du comportement des usagers de la route, et la prise en charge post accident des victimes.

Le Sénégal, à travers le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, sous la direction du Ministre Mansour FAYE, est entrain de répondre favorablement à cette invite à travers des actions concrètes. Sur le plan réglementaire, un nouveau code de la route avec beaucoup d'innovations a été adopté. Il y a aussi l'interdiction du transport public de voyageurs interurbains entre minuit et 5heures du matin. Concernant la sécurité de l'infrastructure, il y a une mise à niveau des infrastructures routières pour répondre aux standards internationaux. En outre, l'extension du réseau routier et son entretien régulier est une avancée significative. Concernant les véhicules, la modernisation et la généralisation des centres de contrôle technique sont enclenchées. Enfin, sur le plan de la sécurité des usagers, il y a le renforcement du contrôle routier, de la sensibilisation, de la formation des acteurs et de l'éducation à la sécurité routière.

L'Etat du Sénégal, faisant du renforcement de la sécurité routière une priorité, au regard de la recrudescence des accidents, avec au cours des trois dernières années, une moyenne de plus de 4000 accidents, faisant 745 décès en 2019, soit près de 2 décès par jour, a mis en place l'Agence Nationale de Sécurité Routière (ANASER), qui a désormais en charge la conduite et la mise en œuvre cohérente de la politique nationale de sécurité routière. Ayant constaté que l'essentiel des accidents de la route est causé par le comportement humain, l'agence préconise l'éducation dès le bas âge, pour un changement de comportement.

C'est d'ailleurs pourquoi l'ANASER a décidé d'insérer dans le curriculum du préscolaire, de l'élémentaire, et du moyen secondaire, des modules d'éducation à la sécurité routière. Ce travail est en train d'être fait en étroite collaboration avec les services du ministère

de l'Education nationale. En attendant l'achèvement de ce processus, l'élaboration d'un guide de sécurité routière destiné aux enfants ne serait pas superflue.

A cette fin, L'ANASER conformément aux prérogatives que lui confèrent les textes législatifs et réglementaires, et en tant qu'organe de coordination de toutes les activités relatives à la sécurité routière, est en partenariat avec l'ONG Partners West Africa-Senegal dans l'élaboration dudit guide.

Ainsi, le guide dans sa dimension éducative, doit servir d'outil de transmission de savoirs (savoir traverser la route aux passages-piétons, comprendre la valeur des signalisations verticales et horizontales ; apprendre le code de la route...) et de savoir-être (rester prudent et attentif ; tenir compte des autres usagers de la route ; respecter le code de la route...), capables de mettre l'enfant à l'abri des dangers de la route, en installant en lui les bons réflexes, pour faire face aux risques routiers, notamment à travers des comportements prudents et responsables.

En ce qui concerne les contenus, la priorité a été accordée à l'imagerie assortie de jeux de couleurs pour attirer l'attention de l'enfant et l'alerter sur les situations à risque auxquelles il pourrait être confronté sur le parcours menant du domicile à l'école ou l'inverse. Dans cette dynamique, l'image prendra la place du mot et la symbolique des couleurs remplacera les discours longs et difficiles à comprendre.

Avec cet outil didactique qui s'inscrit en droite ligne des recommandations des autorités étatiques, à ériger l'éducation routière en une composante essentielle des programmes scolaires, nous osons espérer qu'un grand pas sera franchi dans le domaine de la sécurité routière concernant les enfants, en attendant l'entrée en vigueur de modules de sécurité routière, sous forme de continuum éducatif, dans les curricula de l'éducation nationale.

Pour terminer, nous invitons les acteurs du milieu éducatif (élèves, enseignant(e)s, parents) à faire bon usage de ce guide afin d'atteindre les objectifs qui y sont assignés, pour une population scolaire sécurisée contre les dangers de la route.

***Tous engagés pour des routes sûres.**

La sécurité routière, l'affaire de tous.

« karangue yoon sunu yite »

MOT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

INTRODUCTION DE MODULES SUR LA SECURITE ROUTIERE DANS LES CURRICULA DE L'EDUCATION

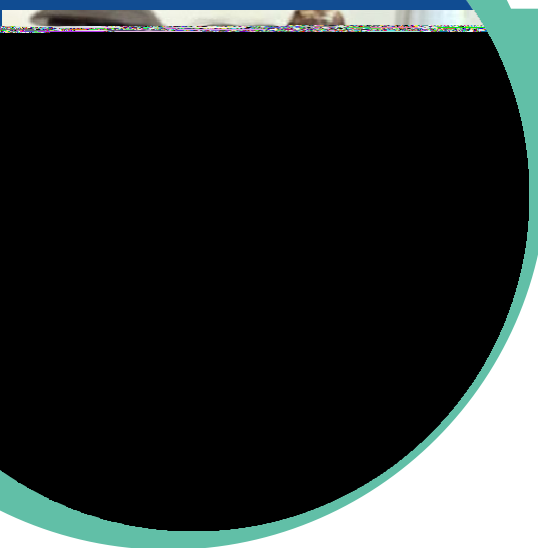
La recrudescence des accidents de la circulation, liée, la plupart du temps, à la méconnaissance et au non-respect des règles de sécurité de la part des usagers de la route, est devenue une préoccupation majeure au Sénégal. Cette insécurité grandissante, aux conséquences dramatiques multiformes et complexes, exige des solutions durables par un changement de comportement.

Asseoir une véritable culture de la sécurité routière relève donc de l'urgence. Le processus doit commencer dès le bas âge (groupe particulièrement vulnérable), par la prévention du risque routier encouru par les enfants afin d'aider ces futurs agents de développement à avoir des réflexes de citoyen responsable.

A cet effet, les présents outils, conçus pour les élèves, les enseignant(e)s et les parents, constituent une réponse à la préoccupation des autorités et des usagers. L'accent est mis sur un socle harmonisé de bonnes pratiques, de compétences et sur la responsabilité individuelle contribuant ainsi à la sensibilisation et à la formation des générations futures. Les documents produits sont également des intrants pour l'intégration de la sécurité routière dans les programmes scolaires. Les apprenants, en devenant plus conscients des dangers de la route, parviendront à réduire les risques par eux-mêmes et pour la société.

Le Ministère de l'Education nationale (MEN), à travers l'Inspection générale de l'Education et de la Formation (IGEF), salue cette belle initiative de l'ONG Partners West Africa Sénégal et de la Division du Contrôle médical scolaire (DCMS/MEN) qui marque un grand progrès dans le développement de synergies constructives entre les autorités étatiques et non étatiques. Le MEN s'engage à intégrer ces précieux instruments dans la révision des curricula qui, dans le sens d'un continuum (préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire), tiendra en compte ce volet crucial pour l'amélioration de la sécurité routière.

Mme Aissatou Léna SENE
IGEF/MEN



LE MOT DE PARTNERS WEST AFRICA SENEGAL

L'élaboration d'un guide sur la sécurité routière destiné aux enfants, pour renforcer leurs capacités en matière de sécurité routière avec les acteurs et parties prenantes de la sécurité routière et de l'enseignement, participe à moyen et long terme à promouvoir la sécurité routière au Sénégal.

En effet, les traumatismes dus aux accidents de la circulation sont la principale cause de décès chez les enfants et les jeunes de la tranche d'âge 05 et 29 ans. Ces jeunes, pour la plupart, perdent la vie en traversant et/ou suite à un usage inapproprié de la route et de ses accessoires. En 2015, la direction des transports routiers du Sénégal a estimé que les enfants représentaient 18% des personnes décédées dans les accidents de la circulation. Les accidents de la voie publique survenaient principalement chez 63,8% des enfants piétons voulant traverser la chaussée. Beaucoup de facteurs exposent les enfants et les jeunes adultes sur la route notamment la proximité des établissements scolaires avec la route, la méconnaissance des mesures élémentaires à adopter sur la route, le manque d'information voire l'indiscipline, entre autres facteurs.

L'élaboration de ce guide sur la sécurité routière destiné aux enfants est une occasion de pérennisation des acquis du projet Sahel Road Safety Initiative (SRSI), mais et surtout de concrétisation des recommandations issues de quatre (04) années de mise en œuvre du projet. L'approche du Sénégal Road Safety Initiative (SENRSI) est innovante en ce sens qu'elle met l'accent sur l'humain et tient compte des facteurs directs et indirects d'insécurité routière.

La stratégie définie répond aux priorités de l'État du Sénégal dans ce domaine spécifique puisque les activités concordent avec six des neuf composantes du Plan National de Sécurité Routière du Sénégal (PNSR). Cette vision du SENRSI s'est traduite par une gestion inclusive et participative de la sécurité routière par tous les acteurs (autorités, usagers de la route, Forces de Défense et de Sécurité). PWA-Sénégal s'est appuyée sur les efforts de toutes les parties prenantes pour créer un système de sécurité routière qui soit à la fois proactif, réactif, accessible et répondant aux besoins des populations. Nous espérons que la révision des curricula en y intégrant ce guide, conçu avec toutes les parties prenantes, va participer à la promotion de la santé de nos enfants.

Nous profitons de cette tribune pour remercier INL et PartnersGlobal pour la confiance et l'opportunité qui nous a permis de participer à l'amélioration de la sécurité routière. Nous adressons également notre profonde gratitude à l'État du Sénégal pour l'accompagnement constant et régulier à travers les ministères, les institutions, les autorités territoriales, les Forces de Sécurité (gendarmerie, police, sapeurs-pompiers, etc.) et les services concernés. Nous n'oublions pas le travail acharné et constant des populations qui continuent d'accueillir à bras ouverts le projet.

Ensemble pour des routes sûres et sécurées !

Pr Adjaratou Wakha Aidara Ndiaye
Directrice Exécutive



MOT DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET SENEGAL ROAD SAFETY INITIATIVE (SEN-RSI)

L'ÉDUCATION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE, UNE NECESSITÉ POUR ASSEOIR UNE CULTURE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE CHEZ LES ENFANTS

Sur les routes du monde entier, les accidents de la circulation font partie des événements de la vie courante. Des milliers de personnes y perdent la vie tous les jours. Des millions d'autres en conservent des handicaps définitifs ou des blessures émotionnelles qui les hanteront toute leur vie. Les enfants et les jeunes forment le groupe des personnes les plus fragiles sur la voie publique.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, chaque année, 186 300 enfants dans le monde meurent dans des accidents de la circulation – soit plus de 500 enfants chaque jour. De fait, les traumatismes dus aux accidents de la circulation figurent parmi les quatre premières causes de décès pour tous les enfants de plus de cinq ans. L'Unicef estime que 10 millions d'autres subissent un traumatisme non mortel.

Ces enfants et ces jeunes tués ou blessés dans des accidents de la circulation sont des piétons, des cyclistes, des passagers de voiture, des motocyclistes ou passagers de moto. Au Sénégal, ils représentent 25 % des victimes.

Ils sont de plus en plus impliqués dans les accidents de la route parce qu'ils prennent plus de risques que les autres mais aussi parce qu'ils perçoivent mal les risques et les niveaux réels du danger auxquels ils sont exposés.

Nous savons aussi que les enfants en grandissant s'adaptent à la complexité de la circulation, mais ils le font en prenant des risques nombreux et graves.

Aujourd'hui, l'Etat du Sénégal dans sa politique de sécurité routière, reconnaît les fragilités des jeunes ainsi que leur inexpérience sur la route et veut mettre l'accent sur la prévention. Cette Prévention du risque routier doit se faire dès le bas âge pour aider ces futurs citoyens, usagers de la route à mieux asseoir une véritable culture de la sécurité routière. Cette culture sécuritaire s'acquiert d'abord à l'école mais elle doit être confortée, enrichie et remise à jour par les campagnes d'information et de sensibilisation menées par l'État, les Collectivités territoriales, les Associations et les partenaires économiques impliqués dans ce trafic routier tels que les concessionnaires automobiles, les compagnies pétrolières, les sociétés de transports routiers, les assureurs etc.

L'éducation routière devient dès lors une nécessité pour que ces enfants puissent assumer leur propre protection dans la circulation. Elle doit tenir compte de l'attitude des jeunes face au risque.

Les objectifs visés dans cette éducation routière sont de:

- **Sécuriser les alentours des écoles ;**
- **Faire connaître aux enfants quelques règles de circulation et de sécurité ;**
- **Éviter les pièges lors des déplacements en ville et en campagne ;**
- **Faire acquérir à l'enfant dès son plus jeune âge les connaissances et les réflexes qui lui permettront d'éviter les accidents, d'éviter d'adopter de mauvaises habitudes et d'avoir un comportement responsable et citoyen.**

Des études menées par des psychologues auprès de ces jeunes, révèlent que fascinations, désir de dépassement de soi, méconnaissance du risque aboutissent à une mise en danger de soi et des autres.

Il me plaît de rappeler que la Convention historique sur les droits de l'enfant, ratifiée par presque tous les gouvernements du monde, proclame le droit de tous les enfants du monde à disposer d'un environnement sûr et d'une protection contre les traumatismes et la violence.

Nous ne devons plus accepter que des dizaines de jeunes laissent leur vie sur la route à cause d'un dépassement défectueux, d'un excès de vitesse, d'un refus de port du casque ou de la ceinture de sécurité ou tout simplement en traversant la chaussée.

Je voudrais lancer un appel à nos décideurs, aux acteurs de développement, aux parents et aux enseignant(e)s afin de permettre aux jeunes, qui sont en effet le futur de toute société, de grandir dans les meilleures conditions possibles pour un Sénégal émergent.

Docteur Mactar FAYE

Expert en Management de la sécurité
routière et prévention des risques

LISTE DES ACRONYMES

ANASER : Agence Nationale de Sécurité Routière
APS : Activité Physique et Sportive
BRT : Bus Rapide Transit
CDPE : Comité Départemental pour la Protection de l'Enfance
CE : Cours Élémentaire
CEB : Curriculum de l'Éducation de Base
CETESER : Cellule Technique de la Sécurité Routière
CFEE : Certificat de Fin d'Études Élémentaires
CI : Cours d'Initiation
CM : Cours Moyen
CMC : Certificat de Mise en Consommation
CP : Cours Préparatoire
CRFPE : Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Éducation
DCMS : Division du Contrôle Médical Scolaire
DEMSG : Direction de l'Enseignement Moyen Secondaire Général
DFC : Direction de la Formation et de la Communication
EBJA : Éducation de Base des Jeunes et des Adultes
EDD : Éducation au Développement Durable
EPS : Éducation Physique et Sportive
ESVS : Éducation à la Science et la Vie Sociale
IA : Inspection d'Académie
IEF : Inspection de l'Éducation et de la Formation
MEN : Ministère de l'Éducation Nationale
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la Société Civile
PIB : Produit Intérieur Brut
PLS : Position Latérale de Sécurité
PREMST : Programme de Renforcement de l'Enseignement des Mathématiques, des Sciences et de la Technologie
PWA SÉNÉGAL : Partners West Africa-Sénégal
SAMU : Service d'Assistance Médicale d'Urgences
SEN-RSI : Sénégal Road Safety Initiative
SG : Secrétaire Général
TER : Train Express Régional

QUELQUES DEFINITIONS

La Sécurité Routière : C'est « l'ensemble des moyens matériels et immatériels permettant d'assurer des déplacements de personnes (ou voyageurs) et/ou de biens (ou marchandises) sans danger ou hors de risque ».

La route : Le terme route désigne tout chemin de statut public ouvert à la circulation routière des véhicules. Une route complètement aménagée comprend notamment : une chaussée, deux accotements et une signalisation.

La chaussée : Elle désigne la partie de la route exclusivement réservée à la circulation des véhicules motorisés et non motorisés : camion, cyclistes, moto, bus, scooter, charrette, etc.

Le trottoir : Le trottoir est l'emplacement en ville normalement réservé aux piétons qui jouxte la chaussée, qui, elle, est réservée à la circulation. Le trottoir est généralement séparé de cette chaussée par une bordure dite de trottoir qui le surélève d'environ 14 cm.

La signalisation routière : Elle permet d'informer les usagers, qu'ils soient conducteurs ou piétons, quant aux règles à respecter lors de leurs déplacements sur la route. La signalisation routière vise à limiter les causes des accidents de la route.

Il faut noter qu'il existe **trois types de signalisation** :

1°) La signalisation verticale

Lors de chaque déplacement, les usagers croisent des panneaux de signalisation, aussi nommés « éléments de signalisation verticale ».

Ce type de signalisation a trois (03) missions fondamentales :

- Avertir des dangers à l'aide des panneaux triangulaires ;
- Signaler une interdiction ou une obligation à l'aide des panneaux ronds ;
- Donner des indications et des informations lors d'un trajet.

2°) La signalisation horizontale

La signalisation horizontale fait référence au marquage au sol se retrouvant sur la chaussée : dessins, flèches, inscriptions sur la chaussée et lignes.

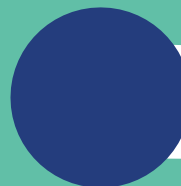
3°) La signalisation temporaire

Elle est symbolisée par la couleur jaune des panneaux et du marquage au sol. Elle indique la proximité avec des difficultés de circulation temporaires ou des travaux. Même lorsqu'il n'existe pas de limitation de vitesse, l'objectif est de sensibiliser les conducteurs afin qu'ils ralentissent d'eux-mêmes.

Exemple de panneaux



Danger



Ordre



Localisation



Indication



Direction

LES NUMEROS VERTS



Sapeurs-Pompiers : **18**



Police : **17** ou SIC : **338212431 - 338422874**



Gendarmerie : **123**



SAMU : **15 15**

UTILISATION DES NUMEROS VERTS

- En appelant un numéro vert, il faut :
- Donner la nature de l'incident (accident de la circulation) ;
- Dire le nombre de personnes blessées et leurs états apparents ;
- Donner l'adresse exacte où l'incident s'est produit ;
- Laisser son numéro de téléphone en cas de besoin ;
- Attendre la fin de l'appel pour raccrocher.

INFORMATIONS

1,35 million

Selon **l'OMS**, le nombre de décès sur les routes « reste inacceptablement, élevé avec **1,35 million** de morts chaque année » .

6 secondes

« Toutes les six secondes, quelqu'un est tué ou gravement blessé sur les routes du monde » .

20 à 50 millions

Plus de **20 à 50 millions** de blessés sont comptabilisés et bon nombre d'entre eux gardent un handicap à la suite de leurs blessures.

1ère cause

Les accidents de la route constituent la première cause de décès chez les jeunes de **05 à 29 ans** en Afrique, selon **l'OMS**

2%

Le parc automobile de l'Afrique ne représente que **2%** de la masse mondiale.

2%

Les accidents de la route coûtent au moins **163 milliards de FCFA** par an au Sénégal, soit **2%** de son PIB.

Plus de 600

Le Sénégal enregistre chaque année en moyenne plus de **600 décès** sur la route.

AFIN DE CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU PROFIT DES ÉLÈVES ET DONC DE TOUTE LA SOCIÉTÉ, IL EST RECOMMANDE À L'ENSEIGNANT(E) DE :

- Contribuer à la systématisation des visites médicales : permettant de mieux connaître l'élève, ses pathologies afin de prévenir d'éventuels incidents ;
- **Systématiser les valeurs :**
 - **Se mettre en rang à l'entrée comme à la sortie ;**
 - **Mener tous les enseignements apprentissages en prenant en charge tous les contenus en rapport avec la sécurité routière,**
 - **Profiter des occasions pour faire des leçons de morales occasionnelles en général et de sécurité routière en particulier.**
- Systématiser l'appel du matin pour veiller aux absents et effectuer un contrôle efficace ;
- Ne pas sortir de la salle de classe en laissant les élèves seuls ;
- Dérouler tous les enseignements/apprentissages prévus à l'emploi du temps ;
- Vérifier l'entrée et la sortie des élèves ;
- Éduquer et montrer les bonnes pratiques ;
- Veiller à la santé des apprenants ;
- Insister sur la prise du petit déjeuner à partir de la maison pour éviter les allers et retours et les crises d'hypoglycémie ;
- Prendre les informations essentielles et s'informer sur la situation sanitaire des enfants ;
- Veiller à la participation effective des enfants dans les instances de mise en œuvre de la sécurité routière à l'école ;

- Détenir le répertoire des parents à travers une mise à jour correcte de la liste nominative des élèves dans le tableau d’affichage réglementaire ;
- Ne pas utiliser, en classe, son téléphone pour des questions non pédagogiques ;
- Faire de ses élèves ses propres enfants ;
- S’organiser pour que la sécurité routière soit une préoccupation fondamentale ;
- Adopter la pédagogie par l’exemple ;
- Donner une place importante à l’éducation au développement durable ;
- Initier les enfants aux bons comportements à tenir dans la rue ;
- Partager avec les enfants les numéros utiles ;
- Être le premier en classe et le dernier à quitter ;
- Faire preuve d’exemplarité ;
- Surveiller les 3P : le Port, la Parole et la Posture ;
- Ne pas envoyer l’élève faire des achats dans les commerces, etc. ;
- Inciter les parents à jouer le rôle de répétiteur ;
- Développer un module facultatif à l’endroit des élèves pour en faire un élément de plaidoyer et mettre en pratique le contenu ;

DONNEZ LES BONNES ATTITUDES

Quizz

Un(e) enseignant(e), à l'instar de ses collègues, jette tout le temps son regard sur son portable pour regarder l'heure.

Il a passé toute la matinée à enseigner les mathématiques et langues et communications (LC).

A 12h55mn, il demande aux élèves de recopier la leçon avant de sortir.

Il s'en va démarrer sa moto sans feux de signalisation, ni rétroviseur, transportant ses trois propres enfants avant le retour de son élève Modou qu'il avait envoyé acheter des cacahuètes de l'autre côté de la route.

LOI D'ORIENTATION N° 91-22 DU 16 FÉVRIER 1991

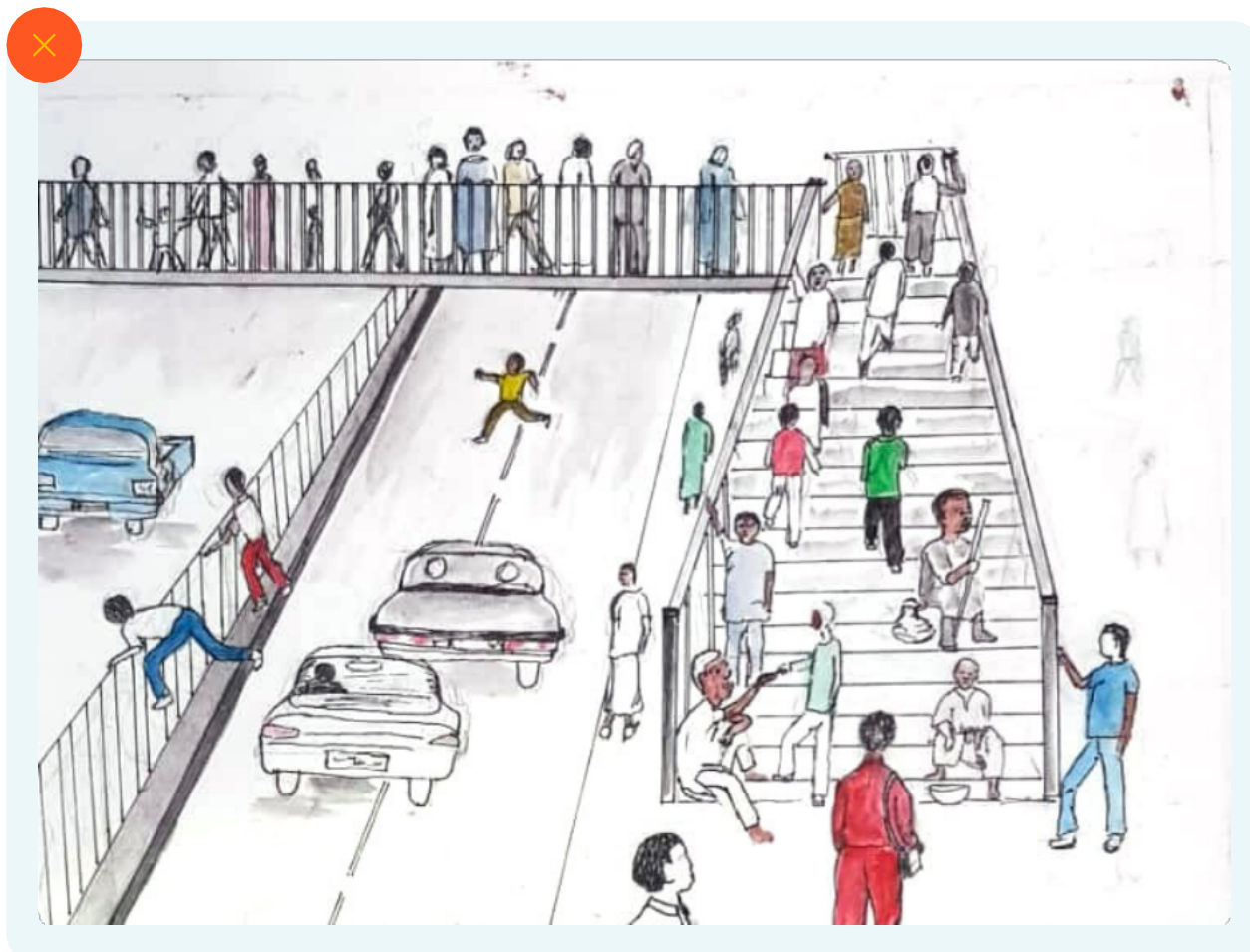
Loi d'orientation N°91-22 du 16 février 1991 stipule dans son *article 1er, Alinéa 2* ;

« ... développant le sens moral et civique de ce qu'elle forme, elle vise à en faire des hommes et des femmes dévoués au bien commun, respectueux des lois et des règles de la vie sociale et œuvrant à les améliorer dans le sens de la justice, de l'équité et du respect mutuel... ».

Ainsi, l'enseignant(e) doit prendre en charge les thématiques sur la sécurité routière telles qu'indiquées dans le **CEB**.

Extraits du guide du CEB

Pour mieux opérationnaliser le guide destiné aux enfants, ce manuel de l'enseignant(e) donne des indications pratiques sur les aspects liés à la sécurité routière dans le guide du **CEB**.



Usager de la route et comportements dangereux : règles de civisme

Dans le schéma intégrateur : **DOMAINE 1 ESVS** ; Sous domaine 2 EDD ;
Activité vivre ensemble, Thèmes transversaux : genre, paix, citoyenneté,
droits humains et éducation religieuse ;

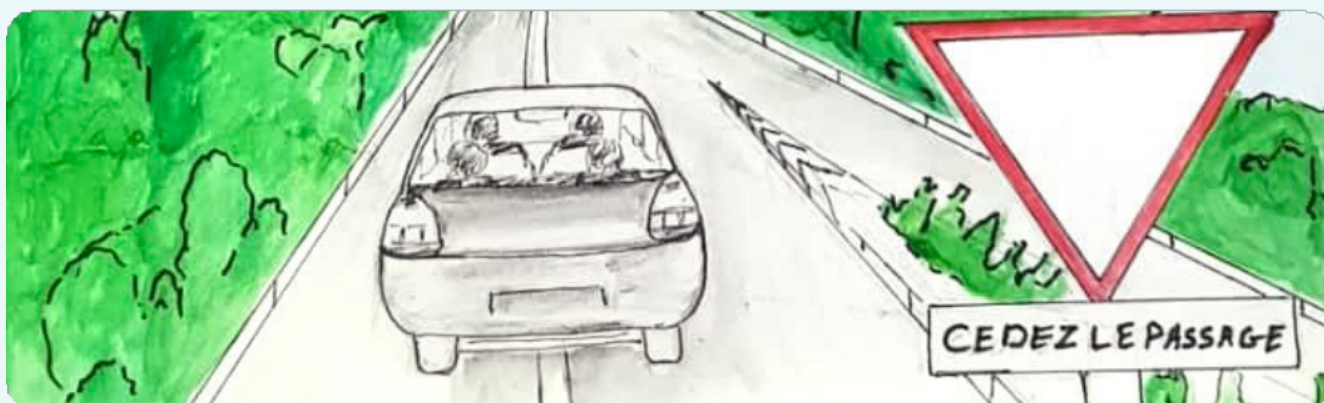
Dans les différents paliers à tous les niveaux et dans les trois étapes.

► **Étape 1** : Paliers 2, 3, 4 ;

► **Étape 2** : Paliers 1, 3, 4 ;

► **Étape 3 : Compétence de base** : Intégrer les notions de base, des démarches et des techniques simples dans des situations d'explication et de proposition de solutions pertinentes à des problèmes d'environnement, de nutrition, de population et de santé du milieu.

► Toutes les notions développées sur le code de la route et de la sécurité routière dans les premières et deuxième étapes peuvent être consolidées et complexifiées. Rappeler que l'élève de cette étape est évalué sur tout le cycle élémentaire (compétence de cycle).



NB :

Les thématiques liées à la sécurité routière apparaissent dans les parties colorées.

Code couleur :



Thématiques sur **le code de la route prises en charge de manière explicite**

Thématiques sur **le code de la route prises en charge de manière implicite**

SCHEMA INTEGRATEUR DU CEB DE L'ELEMENTAIRE

DOMAINES	SOUS DOMAINES	ACTIVITES	THEMES TRANSVERSAUX
DOMAINE 1 Éducation à la science et à la vie sociale	SOUS DOMAINE 1 Découverte du monde	Histoire	
		Géographie	
		Initiation scientifique et technologique	• PREMST (Programme de Renforcement de l'Enseignement des Mathématiques, des Sciences et de la Technologie)
	SOUS DOMAINE 2 Éducation au développement durable	Vivre dans son milieu	• Environnement • Population • Santé
		Vivre ensemble	• Genre • Paix, citoyenneté et droits humains • Éducation religieuse
DOMAINE 2 Éducation Physique, Sportive et Artistique	SOUS DOMAINE 1 Éducation Physique et Sportive	Activités Physiques	
		Activités Sportive	
	SOUS DOMAINE 2 Éducation Artistique	Arts Plastiques	
		Éducation Musicale	
		Arts Scéniques	

PREMIERE ETAPE

Compétence de Base :

Intégrer des aptitudes et des attitudes dans des situations d'identification et de proposition de solutions à des problèmes nés de relations humaines au sein du milieu immédiat.

PALIER 2 :

Intégrer des notions de base, des règles de conduite et des valeurs dans des situations de relations humaines au sein du milieu immédiat

PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES PONCTUELS

Objectifs d'apprentissage	Objectifs spécifiques	Contenus	Durée
OA1 ; Appliquer les dispositions des règlements du milieu immédiat	OS2 : Respecter des dispositions du code de la route	Des dispositions du code de la route : - séances 1 et 2 : Règles pour la traversée de la chaussée, circulation piétonne sur le trottoir gauche, respect des consignes de celui/celle qui fait traverser la chaussée, etc.	2 séances 30 mn chacune
Assumer des responsabilités dans son milieu immédiat	Participer à la prise en charge des problèmes de la classe, de l'école et de la maison	Formes de participation : balayage, nettoyage du tableau, entretien du mobilier, ramassage et garde du matériel, ravitaillement en eau, décoration, etc.	1 séance 30 mn
	Prendre des responsabilités dans la vie de la classe, de l'école et de la maison	Des responsabilités en classe et à la maison : Responsable du groupe de nettoyage, de ravitaillement en eau, de l'entretien du mobilier, de décoration, de ramassage et de garde du matériel, etc.	1 séance 30 mn

PALIER 3 :

Intégrer de bons comportements dans des situations de relations humaines au sein de son milieu immédiat

PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES PONCTUELS

Objectifs d'apprentissage	Objectifs spécifiques	Contenus	Durée
OA3 : Manifester de bons comportements	OS1 : Manifester de bons comportements individuels	Comportements à manifester : - Séance 1 : assiduité, ponctualité, soin ... - Séance 2 : bonté, franchise, honnêteté, sincérité, etc. NB : partir du vécu en classe, à l'école et dans le milieu	3 séances de 30 mn chacune
	OS2 : Manifester de la solidarité	Entraide, secours, soutien, générosité, etc. NB : partir du vécu en classe, à l'école et dans le milieu	1 séance 30 mn

PALIER 4 :

Intégrer des notions de base, des règles de conduite et des valeurs dans des situations de relations humaines au sein de son milieu immédiat (Voir tableau à la page suivante)

Conseil de civisme - surveillance des élèves en pause récréative

PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES PONCTUELS

Objectifs d'apprentissage	Objectifs spécifiques	Contenus	Durée
OA1 : Appliquer les dispositions des règlements de son milieu immédiat	OS1 : Respecter les règlements intérieurs scolaires	Les règlements : - Séance 1 : les dispositions du règlement intérieur de la classe - Séance 2 : les dispositions du règlement intérieur de l'école NB : pour l'essentiel, les articles des règlements sont progressivement écrits avec les élèves pour devenir un contrat (à partir du vécu des élèves)	2 Séances 30 mn chacune
	OS2 : Respecter les règles élémentaires des principaux codes	Code de la route : Règles pour la traversée de la chaussée, circulation piétonne sur le trottoir gauche, respect des consignes de celui/celle qui fait traverser la chaussée, langage des feux de signalisation Les actes de citoyenneté sur la voie publique (ne pas salir la voie publique exemple jeter des peaux de banane...), Les gestes à éviter sur la route (exemple : éviter de jouer sur la voie publique) Marquer un arrêt avant de traverser, regarder à gauche et à droite, marcher ni trop vite ni trop lent, aider les personnes vivant avec un handicap à traverser ... Code de l'hygiène : Ne pas jeter des ordures dans la rue, ne pas verser des eaux usées dans la rue, ne pas uriner sur la voie publique, etc.	2 Séances 30 mn chacune
OA2 : Assumer des responsabilités dans son milieu immédiat	OS1 : Participer à la vie de l'école et de la famille	Formes de participation : - Séance 1 : balayage, nettoyage du tableau, entretien du mobilier, ramassage et garde du matériel, ravitaillement en eau, décoration, etc. (en classe ou à la maison) - Séance 2 : fonctionnement de la coopérative ou du gouvernement scolaire, activités périscolaires, respect des engagements	2 Séances 30 mn chacune
	OS2 : Exercer des responsabilités à l'école et à la maison	Des responsabilités en classe et à la maison : - Séance 1 : responsable du groupe de nettoyage, de ravitaillement en eau, de l'entretien du mobilier, de décoration, de ramassage et de garde du matériel et des produits etc. (à l'école et à la maison) - Séance 2 : acte de candidature à des postes dans la coopérative de classe ou dans le gouvernement scolaire, à la tête des équipes (sport et culture), respect des engagements	2 Séances 30 mn chacune

DEUXIEME ETAPE

Compétence de base :

Intégrer des valeurs et des comportements dans des situations d'analyse et de proposition de solutions à des problèmes nés des relations humaines au sein du milieu proche .

PALIER 1 :

Intégrer des règles élémentaires de vie en commun et le civisme dans des situations de relations sociales au sein du milieu proche



Les bons comportements sur la route

PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES PONCTUELS

Objectifs d'apprentissage	Objectifs spécifiques	Contenus	Durée
OA1 : Respecter les règles de vie en commun	Appliquer des règles élémentaires de civilité	Règles de civilité Culte du bon voisinage, respect du sommeil et du repos des autres, formules de politesse, courtoisie dans le geste et en paroles (céder sa place, ne pas insulter,	1 séance 30 mn
	Manifester des attitudes de respect à l'égard du plus faible	Attitudes de respect à l'égard du plus faible respect de la dignité et de l'intégrité physique et morale du plus faible : ne pas dénigrer, ne pas stigmatiser, ne pas brimer, ne pas humilier, ne pas maltraiter, ne pas agresser...	1 séance 30 mn
	OS3 : Manifester du respect et de l'obéissance à l'égard des adultes	Respect et obéissance à l'égard des adultes respect et obéissance aux parents, aux adultes, aux enseignant(e)s, au personnel de service, à l'inconnu (e) : saluer le premier, accepter de faire des commissions, aider spontanément à accomplir une tâche, etc.	1 séance 30 mn
OA2 : Respecter les règles élémentaires de civisme	OS2 : Manifester des attitudes de respect à l'égard des autorités et des représentants de l'ordre	Respect des forces de l'ordre et de sécurité - Séance 1 : respect des autorités administratives, politiques, religieuses, coutumières et des élus locaux (saluer, montrer de la considération, accepter les décisions prises dans l'intérêt général) - Séance 2 : le policier, le gendarme, le sapeur-pompier, le militaire, le garde pénitencier, le garde forestier, le douanier, l'agent d'hygiène (suivre les consignes, ne pas insulter, ne pas jeter des pierres, ne pas narguer)	2 séances de 30 mn chacune
	OS3 : Appliquer des dispositions élémentaires des principaux codes	Principaux codes : Respect des dispositions élémentaires du code de la route (du piéton, du cycliste) ; séance 1 : respect des dispositions élémentaires du code de la route (du piéton, du cycliste) ; contenus : comment marcher sur le trottoir ? comment traverser la route ? et le respect de la distance de sécurité La reconnaissance des principaux panneaux de signalisation (panneaux de danger, panneaux d'interdiction, panneaux d'obligation)	3 séances de 30 mn chacune

NB :

L'éducation religieuse dans les écoles franco arabes, prend en charge l'OA1; pour l'OA2 chaque OS en / 1 séance et l'activité d'intégration en 60 mn.

PALIER 2 :

Intégrer des devoirs et des droits (individuels et collectifs) dans des situations de vie en commun

PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES PONCTUELS

Objectifs d'apprentissage	Objectifs spécifiques	Contenus	Durée
OA1 : S'acquitter de ses	OS1 : Identifier ses principaux devoirs dans un groupe	Mes devoirs à l'école - Séance 1 : implication, solidarité, entraide, respect du bien public et du bien privé, sens de la coopération, respect de l'autre, participer à la vie de l'école Mes devoirs à la maison et dans le quartier (ou le village) - Séance 2 : discrétion, implication, solidarité, assistance, hospitalité, sens de la dignité de l'autre, respect du bien public, patriotisme, participer à la prise en charge des problèmes de la maison, du quartier (ou du village) NB : Identification des problèmes liés à la sécurité routière	2 séances de 30 mn chacune
	OS2 : Accomplir ses devoirs dans la vie en commun	Devoirs d'implication et de solidarité à l'école : - Séance 1 : voir ci-dessus Devoirs d'implication et de solidarité à la maison et dans le quartier (ou dans le village) - Séance 2 : voir ci-dessus NB : conduire les apprentissages dans des situations concrètes vécues (ou construites) à l'école, à la maison, dans le quartier/le village : NB : apprentissage du code de la route et de la sécurité routière	2 séances de 30 mn chacune
OA2 : Jouer de ses droits	OS1 : Identifier ses droits	Les 10 principaux droits de l'enfant - séances 1 et 2 : I. D'être protégé(e) II. D'avoir un nom et une nationalité III. À une alimentation suffisante et saine IV. D'être soigné(e) V. À l'éducation VI. D'être nourri, logé et de grandir dans de bonnes conditions VII. De jouer, de rire, de rêver VIII. D'accéder à l'information IX. D'être protégé(e) de la violence et de l'exploitation X. À une protection spéciale pour tous les enfants réfugié(e)s ou handicapé(e)s	3 séances de 30 mn chacune
	OS2 : Défendre ses droits	Cf. les 10 principaux droits de l'enfant - séances 1 et 2 : Identification des situations (à l'école, à la maison, dans le quartier ou village) où les droits de l'enfant sont souvent violés et recherche de solutions pour la défense de ces droits violés • Droits à la sécurité	3 séances de 30 mn chacune

NB :

Dans les écoles franco arabes, chacun des OS1, OS2 et OS3 se déroule en 1 séance ; les OS4 et OS5 en 3 séances et l'activité d'intégration en 60 mn.

PALIER 4 :

Intégrer des idéaux de paix, des valeurs et des comportements dans des situations de proposition de solutions à des problèmes nés des relations humaines au sein de son milieu proche



PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES PONCTUELS

Objectifs d'apprentissage	Objectifs spécifiques	Contenus	Durée
Promouvoir les idéaux de paix	Identifier les principaux facteurs et idéaux de paix	Facteurs et idéaux de paix - Séance 1 : tolérance, respect mutuel et compréhension entre les peuples, respect de la différence (religieuse, ethnique, politique, sociale, culturelle, d'opinion, etc.) - Séance 2 : liberté, démocratie, égalité, droit, sens de l'intérêt général, fair-play, etc.	2 séances de 30 mn chacune
	OS3 : Appliquer des dispositions élémentaires des principaux codes	Facteurs et idéaux de paix - Séance 1 : tolérance, respect mutuel et compréhension entre les peuples, respect de la différence (religieuse, ethnique, politique, sociale, culturelle, d'opinion, etc.) - Séance 2 : liberté, démocratie, égalité, droit, sens de l'intérêt général, fair-play, etc. NB : Il s'agit dans les apprentissages : - D'identifier des situations où des facteurs de paix ont fait d'une manifestation remarquable, des situations où ils ont été bafoués, de tirer les conséquences et de s'accorder sur les conduites à tirer ; - De créer des situations pour illustrer l'expression de ces idéaux de paix - D'exploiter toutes les situations de la vie scolaire pour leur donner vigueur et les vulgariser	2 séances de 30 mn chacune
Promouvoir les idéaux de paix	Identifier des valeurs et des comportements positifs du milieu	Valeurs et comportements positifs - Séance 1 : implication, solidarité, hospitalité, discrétion, courtoisie, politesse, disponibilité, - Séance 2 : humilité, sens de la mesure, courage, abnégation, respect des anciens, respect des règles, etc.	2 séances de 30 mn chacune
	Manifester des comportements conformes aux valeurs du milieu	Comportements conformes aux valeurs du milieu : - Séance 1 : implication, solidarité, hospitalité, discrétion, courtoisie, politesse, disponibilité, - Séance 2 : humilité, sens de la mesure, courage, abnégation, respect des anciens, respect des règles, etc. NB : Il s'agit dans les apprentissages : - D'identifier des situations où ces valeurs et comportements ont été bafoués, de tirer les conséquences et de s'accorder sur les conduites à tenir ; - de créer des situations pour illustrer l'expression de ces valeurs et comportements - D'exploiter toutes les situations de la vie scolaire pour donner vie à ces valeurs et comportements et les installer durablement	2 séances de 30 mn chacune
Activités d'intégration			90 minutes

TROISIEME ETAPE

- Toutes les notions développées sur le code de la route et de la sécurité routière dans les première et deuxième étapes peuvent être consolidées et complexifiées ;
- Faire apprendre des notions de base sur le secourisme ;
- Faire participer activement dans l'équipe du Ministère de la sécurité du Gouvernement scolaire et des Brigades de sécurité routière de l'école pour mieux opérationnaliser les connaissances théoriques apprises dans les leçons formelles ;
- Initier des sketchs sur la sécurité routière lors des manifestations scolaires ;
- Participer à faire retenir les numéros utiles de la police, gendarmerie, sapeurs-pompiers etc.



AUTRES ANCRAGES POSSIBLES

Activités	Exemples de contenus
Vocabulaire	Code, danger, prudence, sécurité, chaussée, piéton, feux de signalisation etc.
Conjugaison	Respecter, se concentrer, traverser, marcher, se hâter, etc au mode impératif
Orthographe	Clouté, piéton, feux, passerelles...
Grammaire	Phrases impératives, mode subjonctif...
Production d'écrits	Textes injonctifs, argumentatifs sur le code de la route et de la sécurité routière, Entraide, secours, soutien, générosité, etc. (en lien avec la sécurité routière)
Communication orale	NB : partir du vécu en classe, à l'école et dans le milieu. (en lien avec la sécurité routière)
Géographie	Le plan du quartier, de l'école, des rues principales et secondaires, les croisements, le repérage des dangers de la circulation etc.
Histoire	Histoire du quartier
IST	Le vélo et ses accessoires, la moto, la voiture et ses accessoires etc.
Maths	Évaluer la vitesse d'un véhicule, calculer la vitesse moyenne, le temps mis, le parcours etc.
EPSA	Arts scéniques : Sketchs liés au code de la route, à la sécurité routière et aux premiers secours Arts plastiques : Esquisse de tableaux de signalisation, concours de dessin sur le thème Art musical : en lien avec le code de la route et de la sécurité routière Reconstruction du parcours sportif dans la rue, comment courir sur le trottoir, comment tourner un angle, éviter le danger... Latéralisation, respect du couloir, marcher sur la route, traverser la chaussée, vigilance, attention, etc.

Mobiliser les enseignant(e)s pour la réussite de l'éducation à la sécurité routière à travers l'effectivité de l'enseignement de ces contenus à l'école. Pour cela, il revient au corps d'encadrement de vérifier l'appropriation et l'utilisation efficiente de ce présent guide le tout dans une large implication communautaire.

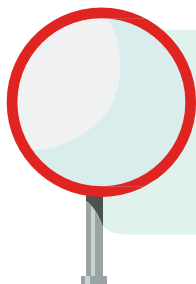
APPRENDS TES PANNEAUX

LES PANNEAUX AUX BORDS DES ROUTES SONT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION. ILS INDIQUENT À TOUS CEUX QUI UTILISENT LA ROUTE, LES CONDUCTEURS COMME LES PIÉTONS, CE QU'IL FAUT FAIRE OU NE PAS FAIRE SUR LA ROUTE.

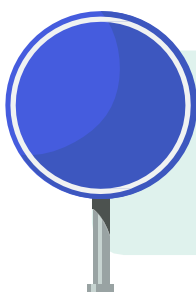
Les panneaux ont différentes formes. Ces formes annoncent des choses différentes :



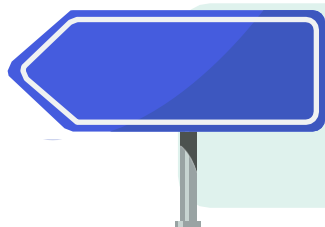
Un triangle entouré de rouge annonce un danger et signale à un conducteur qu'il doit faire très attention à cet endroit de la route.



Un rond entouré de rouge annonce une interdiction et signale au conducteur qu'il ne doit pas faire quelque chose.



Un rond avec un fond bleu annonce une obligation. Il dit au conducteur ce qu'il doit faire.



Un carré ou un rectangle à fond bleu annonce une indication. Il signale par exemple une direction

Nous Remercions Également



Le Ministère de l'Intérieur



La Gendarmerie Nationale



La Police Nationale



Les Sapeurs-pompiers



Scannez le QR code pour visionner la playlist

Disponibles en

FRANÇAIS - WOLOF - JOOLA - MANDINGUE - PULAAR - SÉRÈRE



**CONSEILS POUR LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE DESTINÉS AUX ENFANTS**



**JE RESPECTE LES FORCES DE SECURITE
DÉDIÉE À LA CIRCULATION ROUTIÈRE**



Scannez le QR code pour écouter les podcasts

Disponibles en

FRANÇAIS - WOLOF - JOOLA - MANDINGUE - PULAAR - SÉRÈRE



**PODCAST AUDIO :
COLLABORATION CIVILE &
FORCES DE SÉCURITÉ**



**PODCAST AUDIO :
HIPPOMOBILES**



**PODCAST AUDIO :
JAKARTA**



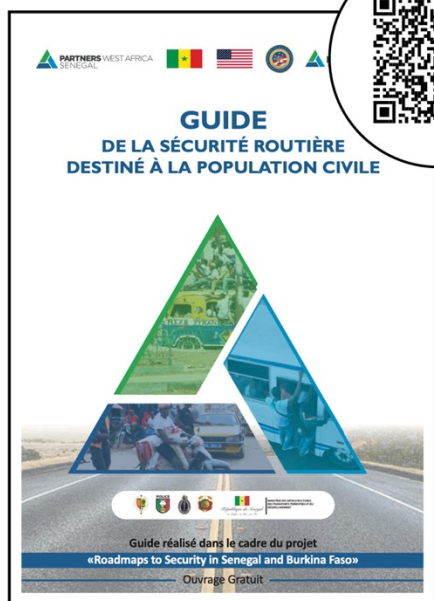
**PODCAST AUDIO :
OCCUPATIONS ANARCHIQUES**



**PODCAST AUDIO :
PIÈCES AFFÉRENTES**



Scannez le QR code pour consulter les Guides



**GUIDE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
DESTINÉ À LA POPULATION CIVILE**



**GUIDE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DESTINÉ
AUX FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ**



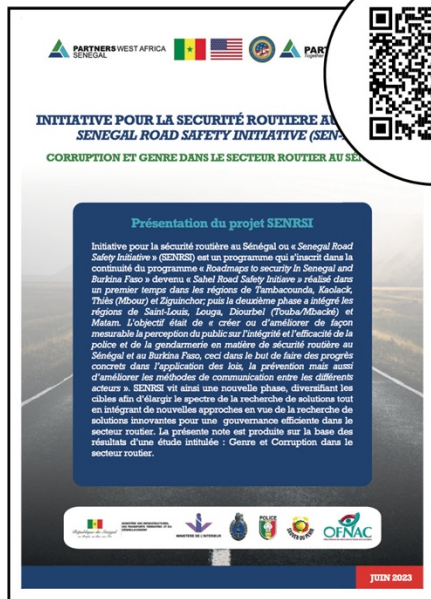
DOCUMENT DE PLAIDOYER



GUIDE DES BONNES PRATIQUES



Scannez le QR code pour consulter les Guides



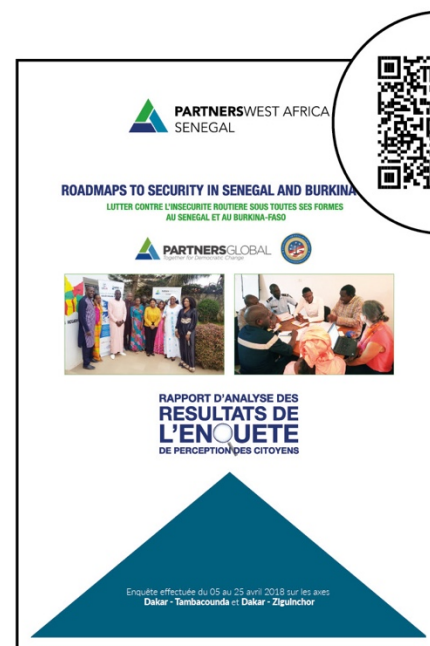
INITIATIVE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
POLICY-BRIEF



CORRUPTION ET GENRE DANS
LE SECTEUR ROUTIER AU SÉNÉGAL



RECUEIL DES TEXTES DE LOIS ET
RÈGLEMENTS AU SÉNÉGAL



RAPPORT D'ANALYSE DES
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE



PARTNERS WEST AFRICA
SENEAL



Pour tous renseignements concernant cette publication,
veuillez-vous adresser à la Directrice Exécutive :

Pr Adjaratou Wakha AIDARA NDIAYE, par mail : awakha@partnerswestafrica.org

Adresse : Liberté 6 Nord, villa n°08
BP : 25 887 Dakar-Fann (Sénégal)
Tel : +(221) 33 867 70 98
Site web: www.partnerswestafrica.org
NINEA: 005105897 OV9



@pwa_senegal

www.partnerswestafrica.org



PARTNERS GLOBAL
Together for Democratic Change